

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 juillet 2020

Date de la convocation : 11 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, M. Guy MARTINET, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, M. Jean PROENÇA, Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Erwann BINET à M. Denis PEILLOT, Mme Michèle CEDRIN à M. Jacques BOYER, Mme Hilda DERMIDJIAN à M. Patrick CURTAUD, Mme Catherine MARTIN à M. Frédéric BELMONTE, Mme Virginie OSTOJIC à M. Guy MARTINET, Mme Sophie PORNET à Mme Brigitte PHAM-CUC, Mme Dominique ROUX à M. Christophe BOUVIER, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Philippe MARION.

Absents suppléés : M. Christophe CHARLES représenté par sa suppléante Mme Annie BEC, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

Absent : M. André Jean TERRA.

Secrétaire de séance : M. Isidore POLO.

OBJET : **ADMINISTRATION GENERALE** : Désignation des membres au conseil d'administration de l'EPIC Jazz à Vienne

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

Pour faire suite aux élections municipales de mars et de juin 2020, Vienne Condrieu Agglomération doit délibérer pour désigner les nouveaux membres du Conseil d'administration de Jazz à Vienne.

Conformément aux statuts de Jazz à Vienne, le Conseil d'administration de Jazz à Vienne est composé de 20 membres répartis en deux groupes :

- 1er groupe composé de 13 délégués communautaires titulaires et de 13 conseillers communautaires suppléants représentant la Communauté d'agglomération, élus pour la durée de leur mandat.
- 2ème groupe composé de 7 personnalités qualifiées et de 7 suppléants élus pour la durée du mandat du conseil communautaire.

Les membres du Conseil d'administration et leurs suppléants sont élus par le conseil communautaire sur proposition du Président de l'Agglomération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

VU les statuts de l'EPIC Jazz à Vienne,

VU la délibération du 10 juillet 2020 sur l'installation du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération,

VU l'avis du bureau communautaire,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE, après accomplissement des formalités réglementaires, la formation du Conseil d'administration de l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial Jazz à Vienne selon la représentation suivante :

1^{er} groupe : représentants de Vienne Condrieu Agglomération

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Thierry KOVACS	Marc DELEIGUE
Denis PEILLOT	Annick GUICHARD
Michèle CEDRIN	Frédéric BELMONTE
Patrick CURTAUD	Philippe MARION
Jean-Yves CURTAUD	Erwann BINET
Hilda DERMIDJIAN	Christian PETREQUIN
Christophe BOUVIER	Jean TISSOT
Annie DUTRON	Levon SAKOUNTS
Christian BOREL	Nicolas HYVERNAT
Jean PROENÇA	Blandine VIDOR
Christian JANIN	Isidore POLO
Max KECHICHIAN	Maryline SILVESTRE
Daniel PARAIRE	Martin DAUBREE

2ème groupe :

Au titre des personnalités qualifiées :

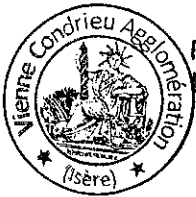
Représentants titulaires	Représentants suppléants
Jean-Paul BOUTELLIER	Pascal CHAUMARTIN
François JOLY	Jean-François MERLE
Christian TROILLER	Jean-Marie WENGER
Sylvie MAGNAT	Alexandra DERUAZ
Michèle DESESTRET	Patrick DUSSENNE
Eric MARSELLA	Bertrand SEGUIN
Pierre DOMEYNE	Boris HENRIROUX

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 17 juillet 2020

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le **22 JUIL. 2020**
et a été publiée le **22 JUIL. 2020**

Pour extrait certifié conforme
Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-présidente



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Claude Bour
Claude BOUR



Claudine Perrot-Berton
Claudine PERROT-BERTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

